RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1980 B 00657
Numéro SIREN : 487 280 430
Nom ou dénomination : BELVER

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2015 sous le numéro de dépôt 6303

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE LA ROCHE SUR YON

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
16 SEP. 2015
DE LA ROCHE-S/YON
(Vendée)

Je soussigné,

Maître Bertrand BEIGBEDER, Avocat à la Cour, domicilié aux JURISTES ASSOCIES DU SUD OUEST, Société d'Avocats, 29-31 Rue Ferrère, agissant en qualité de mandataire de la Société BELVER, société anonyme au capital de 67 500 euros, dont le siège social est 39, Rue de la Roche, 85230 BEAUVOIR SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON,

AI L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

La société BELVER a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2014.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire au motif que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ne pourront être présentés aux associés dans les délais prévus par la loi et les statuts.

EN CONSEQUENCE :

C'est pourquoi je sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société BELVER, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Fait à BORDEAUX
Le 14 septembre 2015
EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Bertrand BEIGBEDER
Avocat à la Cour

JURISTES ASSOCIÉS DU SUD-OUEST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
SELARL au Capital de 160.000 €
29-31, rue Ferrère
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 81 33 18
R.C.S. Bordeaux D 327 234 092

Greffe du Tribunal de Commerce de LA roche sur yon : dépôt N°6303 en date du 24/09/2015

ORDONNANCE

NOUS, Pierre MORILLON, Président du Tribunal de Commerce de LA ROCHE-SUR-YON (Vendée),

ASSISTE de Maître PRINTEMS, membre de la SCP Patrix PRINTEMS et Alix PRINTEMS Greffier Associé ;

VU les dispositions des articles L.225-100, R.225-64 du Code de Commerce

VU la requête ci annexée et les motifs y exposés ;

EN CONSEQUENCE,

ACCORDONS à SA BELVER

UN DELAI SUPPLEMENTAIRE DE TROIS MOIS à l'effet de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 de sorte que le délai imparti se trouve prorogé jusqu'au 31/12/2015.

Mettons les dépens à la charge du requérant et les liquidons à la somme de 38,52 Euros TTC .

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 24 Septembre 2015

Signé par Monsieur le Président et par le greffier associé auquel la minute de la décision a été remise par le juge signataire,

LE PRESIDENT,

LE GREFFIER ASSOCIE,

SCP P. PRINTEMS & A. PRINTEMS
Greffiers associés du Tribunal de Commerce
de la Roche-sur-Yon
Me A. Printems Greffier Associé

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



N° de rôle	2015O00224
Nom du dossier	SA BELVER
Délivrée le	30/09/2015

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE LA ROCHE SUR YON

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
16 SEP. 2015
DE LA ROCHE-S/YON
(Vendée)

Je soussigné,

Maître Bertrand BEIGBEDER, Avocat à la Cour, domicilié aux JURISTES ASSOCIES DU SUD OUEST, Société d'Avocats, 29-31 Rue Ferrère, agissant en qualité de mandataire de la Société BELVER, société anonyme au capital de 67 500 euros, dont le siège social est 39, Rue de la Roche, 85230 BEAUVOIR SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON,

AI L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

La société BELVER a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2014.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire au motif que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ne pourront être présentés aux associés dans les délais prévus par la loi et les statuts.

EN CONSEQUENCE :

C'est pourquoi je sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société BELVER, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Fait à BORDEAUX
Le 14 septembre 2015
EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Bertrand BEIGBEDER
Avocat à la Cour
JURISTES ASSOCIÉS DU SUD-OUEST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
SELARL au Capital de 160.000 €
29-31, rue Ferrère
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 81 33 18
R.C.S. Bordeaux D 327 23[illegible] 092

ORDONNANCE

NOUS, Pierre MORILLON, Président du Tribunal de Commerce de LA ROCHE-SUR-YON (Vendée),

ASSISTE de Maître PRINTEMS, membre de la SCP Patrix PRINTEMS et Alix PRINTEMS Greffier Associé ;

VU les dispositions des articles L.225-100, R.225-64 du Code de Commerce

VU la requête ci annexée et les motifs y exposés ;

EN CONSEQUENCE,

ACCORDONS à SA BELVER

UN DELAI SUPPLEMENTAIRE DE TROIS MOIS à l'effet de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 de sorte que le délai imparti se trouve prorogé jusqu'au 31/12/2015.

Mettons les dépens à la charge du requérant et les liquidons à la somme de 38,52 Euros TTC .

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 24 Septembre 2015

Signé par Monsieur le Président et par le greffier associé auquel la minute de la décision a été remise par le juge signataire,

LE PRESIDENT,

LE GREFFIER ASSOCIE,

SCP P. PRINTEMS & A. PRINTEMS
Greffier du Tribunal de Commerce
de la Roche sur Yon
Me A. Printems Greffier Asse

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE ★ LA ROCHE SUR YON (Vendée) ★

N° de rôle	2015O00224
Nom du dossier	SA BELVER
Délivrée le	30/09/2015

Troisième et dernière page.